



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 20945

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation particulière de l'académie de Grenoble en matière de postes chez les personnels non enseignants. En effet, malgré des efforts louables, cette académie demeure la plus mal dotée de la France métropolitaine en postes ATOSS. On connaît le rôle de ces personnels dont la mission conditionne la qualité d'accueil des élèves dans des établissements qui doivent rester prioritairement des lieux de vie. Cette carence empêche un bon fonctionnement du dispositif de remplacements de ces personnels et ne permet pas d'offrir les formations qui leur sont dues par manque de temps. La modernisation des services de l'éducation, la lutte contre la violence et l'insécurité mais aussi l'apprentissage de la citoyenneté constituent autant de mesures qui ne pourront être mises en oeuvre qu'avec le concours des personnels non enseignants. Aussi, il lui demande de bien vouloir examiner la situation de cette académie avec toute l'attention qu'elle mérite afin que ses personnels ATOSS retrouvent le sentiment d'une juste considération.

Texte de la réponse

Lors de la dernière rentrée scolaire, l'académie de Grenoble, dont la situation est prise en compte depuis plusieurs années, a été attributaire de trente-quatre emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux (IATOS) créés en loi de finances 1998, auxquels se sont ajoutés quinze emplois obtenus dans le cadre d'une mesure de rééquilibrage des dotations académiques. En fonction des disponibilités budgétaires, l'effort déjà accompli en faveur de cette académie sera poursuivi lors du prochain exercice.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20945

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5972

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 49